

Parc national du Mercantour

Orientation 01: Prendre soin des paysages

[...]

• **Mesure 2: Préserver les châtaigneraies et les oliveraies**

Autrefois ressources pour l'économie locale, les cultures de châtaigniers et d'oliviers ont façonné certains paysages. Aujourd'hui, la châtaigneraie (Tinée, Roya et Vésubie) n'est pratiquement plus exploitée, et si l'oliveraie (Roya, Bévéra) connaît un regain d'activité sur certains espaces facilement accessibles, nombre de terrasses restent en friche. Le petit patrimoine bâti rural associé (cabanons, abris, murets, canaux...) se dégrade.

Pour contribuer à la sauvegarde des châtaigneraies et des oliveraies, des actions seront entreprises :

- diagnostic sur la situation actuelle des ces productions (zones et typologie d'exploitation, principaux enjeux) ;
- à destination des habitants et propriétaires : accompagnement technique sur le soin à apporter aux vergers, incitation à entretenir leurs biens ou à passer des conventions avec des agriculteurs, aide à la remise en état des restanques ;
- restauration d'éléments du petit patrimoine bâti qui structurent le paysage, comme les murs en pierres sèches.

Lors de leur révision, les documents d'urbanisme intégreront un volet sur les châtaigneraies ou les oliveraies dans les diagnostics agricoles préalables (cf. mesure 27).

Rôles de l'établissement public du parc

- accompagne les opérations pilotes

Contributions attendues des communes adhérentes

- favorisent l'émergence d'actions de préservation

Principaux autres partenaires à associer

Groupements de communes, chambres d'agriculture, services de l'Etat, représentants locaux de la profession agricole, associations locales, AFA, opérateurs privés

La mesure 2 s'applique préférentiellement aux châtaigneraies et oliveraies de l'aire d'adhésion, qui sont repérés sur la carte des vocations.

[...]

Parc national du Mercantour

Référence ID de l'article : #2600

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-03 11:55